



Bulletin d'inscription à l'association Entr'Actes

Octobre 2026 – Mai 2027

18 Av de la Grangette – 74200 Thonon les bains

Entractes74200@gmail.com

<http://www.entractes74200.com> / Tel : 06 82 75 07 85

Nom :

Prénom :

Adresse (*) :

Ville (*) : CP (*) :

Email (*) :@

Téléphone fixe /Portable (*) :

(*) ne remplir que pour les nouveaux adhérents, changement d'adresse, mail ou tel

Les données ci-dessus ne seront utilisées que pour le fonctionnement de l'association.

L'adhésion annuelle à Entr'Actes pour les activités et les stages est statutairement obligatoire : **10€**

Cotisations - Veuillez cocher les activités hebdomadaires de votre choix

Activités hebdomadaires

Stages créatifs

Lundi 09h30-12h / 14h30-17h

Pastel (niveau débutant)

Mardi 09h30-12h

Pastel (niveau confirmé)

Mardi 14h30-17h

Aquarelle (atelier libre)

Mercredi 09h30-12h

Peinture acrylique

Mercredi 14h30-17h

Dessin Carnet de voyage

(Niveau débutant)

Jeudi 09h-10h30

Dessin Carnet de voyage

(Niveau intermédiaire)

Jeudi 10h30-12h

Dessin Carnet de voyage

(Niveau intermédiaire)

Jeudi 17h30-19h00

Portrait

Jeudi 14h30-16h30

Peinture au couteau

Samedi 09h30-12h

Dessin Carnet de voyage

(Niveau expert)

Vendredi 09h30-12h

La cotisation annuelle à une activité est de

- **Pastel, Dessin, Peinture acrylique et couteau** : 120€ + l'adhésion annuelle de 10€ = 130€.
- **Portrait** : 150€ + l'adhésion annuelle de 10€ = 160€
- **Aquarelle** : 40€ + l'adhésion annuelle de 10€ = 50€
- Pour toute activité supplémentaire (sauf aquarelle) : 70€ l'activité

Règlement par chèque à l'ordre : d'Entr'Actes

Afin d'assurer un meilleur apprentissage des pratiques artistiques ou créatives, le nombre de participants par activité est limité à 10 personnes.

Les cours auront lieu à la maison des associations, **18 Av de la Grangette à Thonon-les bains**

Important : Merci de lire et de signer la charte d'adhésion à notre association ci jointe

CHARTRE D'ADHESION À L'ASSOCIATION ENTR'ACTES

Ce que l'association met à la disposition des adhérents



Cours de peinture et dessin guidés par un animateur bénévole, avec différents niveaux d'accès.



Créneaux horaires organisés & Lieu de pratique confortable avec moyens audiovisuels.



Stages et sorties pour la pratique en extérieur. Visites de musées avec conférences.



Participation à la vie culturelle municipale, exposition des travaux. Moments de détente et d'échange collectifs.

Préambule

Notre association est une structure à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901, dont la mission est de promouvoir la pratique des arts créatifs dans un esprit de partage, de bienveillance et d'émulation collective.

L'adhésion à l'association implique non seulement l'accès aux activités (cours, ateliers, événements...), mais aussi l'adhésion à ses valeurs, à son fonctionnement et au respect des règles collectives qui garantissent un climat agréable et respectueux pour tous. L'association est engagée par contrat avec la municipalité qui fournit les locaux et à ce titre est responsable du bon entretien des locaux, du mobilier et des installations sanitaires. Ce contrat peut être rompu en cas de mauvais entretien.

Adhésion

L'adhésion est ouverte à toute personne intéressée par la pratique des arts créatifs et désireuse de s'impliquer dans la vie de l'association. L'adhérent s'engage à :

- S'acquitter de l'adhésion annuelle, ainsi que de la cotisation pour l'activité ou les activités choisies, fixées par l'assemblée générale
- Respecter la présente charte et les statuts de l'association,
- Participer dans la mesure de ses possibilités à la vie de l'association dont il est membre et co-responsable.

Valeurs partagées

L'association promeut des valeurs fondées sur :

- La solidarité et l'entraide entre adhérents,
- Le respect du matériel collectif qui, réutilisé par les cours suivants, doit être nettoyé et prêt à être utilisé sans souillures,
- La liberté de création dans le respect des autres,
- Le bénévolat implicite et la participation active à la vie collective.

Fonctionnement de l'association

- L'adhérent reconnaît et accepte :

- Le mode de gouvernance démocratique de l'association (élections, décisions collectives, assemblées générales...),
- L'importance de respecter les consignes d'organisation (horaires des cours, inscriptions, utilisation des locaux et du matériel...),
- Que les animateurs doivent être respectés dans leurs missions de bénévolat et leurs choix pédagogiques,

- Les adhérents d'Entr'Actes qui sont également membres d'autres associations artistiques, s'engagent à ne pas diffuser par quelque moyen que ce soit les cours ainsi que les documents qui leur sont fournis par Entr'Actes

Engagement de l'association

L'association s'engage à :

- Offrir un cadre favorable à l'expression artistique, en proposant des formations de qualité à un tarif très accessible,
- Garantir un accueil respectueux et non discriminant,
- Garantir un coût réduit des activités en sélectionnant prioritairement des animateurs bénévoles,
- Encourager la participation de tous à la vie associative.

En signant cette charte, je reconnais avoir pris connaissance des engagements qu'elle comporte et m'y conformer dans le cadre de ma participation à l'Association Entr'Actes.

Nom, prénom : Date : Signature :